

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par

Ref : 0006700618_2026_01_20_VARO_Riedisheim_VISuiEch

Colmar, le 12 février 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 20 janvier 2026, dont il vous a communiqué une copie du rapport de viste. Les constats effectués au cours de cette dernière révèlent que toutes les prescriptions portées par les arrêtés du 2 juin 2022 et du 11 novembre 2024 portant mise en demeure à votre société sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

Copie : sous-préfecture de Mulhouse

VARO Energy France SAS
73 rue de la charte,
68400 RIEDISHEIM